

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

Deux-Sèvres

COMMUNE

Saint-Maixent-l'École

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

Enquête parcellaire portant sur
l'opération de restauration immobilière de
l'immeuble 15 rue Vaublanc sur le territoire
de la commune de Saint-Maixent-l'École

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : enquête parcellaire portant sur l'opération de
restauration immobilière de l'immeuble 15 rue Vaublanc sur le
territoire de la commune de Saint-Maixent-l'École.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 21 novembre 2022 de

M. le Maire de : _____
 M. le Préfet de : Deux-Sèvres

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. Jean-Claude SIRON qualité commissaire enquêteur
Membres titulaires : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 05/12/2022 au 23/12/2022

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Saint-Maixent-l'École

Autres lieux de consultation du dossier : Préfecture des Deux-Sèvres

Registre d'enquête :

comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de St-Maixent-l'École, place Jean Guynonnet, 79100 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 5 décembre 2022 de 9h à 12h et de _____ à _____

les mercredi 14 décembre 2022 de 14h à 17h et de _____ à _____

les vendredi 23 décembre 2022 de 13h à 16h et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures à _____ heures

Observations de M⁽¹⁾

Lundi 05 décembre 2022 de 9 heures à 12 heures
 première permanence à la mairie de Saint-Maixent-l'École
 - pas de courrier
 - pas de visite
 - Visite des abords du 15 rue Vauclair -

le C.E. Jean-Claude SERRAT



Mercredi 14 décembre 2022 de 14 heures à 17 heures
 deuxième permanence à la mairie de Saint-Maixent-l'École
 - Aucun courrier à destination du CE -
 - pas de visite
 - Contact Agence Adi La Nothe ET Héroux en vue visite
 intérieure des lieux

le CE Jean-Claude SERRAT



Vendredi 13 décembre 2022 de 13 heures à 16 heures
 troisième et dernière permanence à la mairie de
 Saint-Maixent-l'École
 - Pas de courrier à destination du CE
 - Visite intérieure du 15 rue Vauclair en compagnie
 de M^r Bertrand BARRE responsable Agence Adi La Nothe
 St Héroux
 - Réception de deux personnes: M^{rs} Philippe JARY, M^r François
 Barbaran -

000 / 000

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Ce jour 23 décembre 2022 à 15h15 se présentent
à moi :

M^r Philippe JARY (si Jary)

M^r Francis BARBAREAU (si Jary)

M^r JARY déclare :

Je souhaite que cet ensemble immobilier soit
rénové en respectant ses éléments d'architecture intérieur
et extérieur.

Il est demandé que l'agence chargée de la vente (Aide La
Rolle si Hecq) ne se porte pas aux sollicitations et ne commu-
nique pas sur la vente de ce bien qui est préjudiciable
aux vendeurs et aux éventuels acquéreurs.

M^r BARBAREAU partage les propos de M^r JARY -
Transcription faite sous la dictée des intéressés.



Le Vendredi 23 décembre 2022 16 heures 09

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Jean-Claude Siron (Commissaire enquêteur) déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant deux neuf jours jours consécutifs, du lundi 05 décembre 2022 au Vendredi 23 décembre 2022 de _____ heures _____ à _____ heures _____ et de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

par 2 personnes personnes (pages n° 2 à 3).

En outre, j'ai reçu rien lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Jean-Claude Siron
(Commissaire enquêteur)